



# VERSAILLES

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité obtenir des renseignements relatifs aux modes d'accueil et aux modalités d'inscription.

Pour vous aider dans votre choix, vous trouverez ci-joint le guide de la Petite Enfance.

Compte tenu du nombre important de demandes, **vous devez retourner votre inscription :**

→ dès le quatrième mois de grossesse pour un accueil régulier supérieur à deux jours par semaine.

Pour valider l'inscription, une confirmation écrite de votre part devra nous parvenir tous les trois mois, ainsi que dans le mois qui suit la naissance de l'enfant (confirmation de naissance).

Les places sont attribuées lors d'une commission en fonction des disponibilités.

→ après la naissance de l'enfant pour un accueil régulier inférieur ou égal à deux jours par semaine ou un accueil ponctuel.

Les places sont attribuées par la directrice de l'établissement en fonction des disponibilités.

Un numéro d'inscription vous sera attribué et devra être rappelé à chaque correspondance. Vous serez également informé du tarif horaire qui vous sera appliqué.

Il existe aussi des crèches associatives dont vous trouverez la liste jointe.

Les puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile ainsi que les professionnelles du Relais Assistantes Maternelles peuvent vous renseigner sur les possibilités d'accueil dans votre quartier chez les assistantes maternelles agréées libres :

- Secteur Action Sociale : 46/50 rue Rémyilly – Tél. : 01 30 83 14 00 – Site Internet : [yvelines.fr](http://yvelines.fr)
- Relais Assistantes Maternelles : 3 rue Richaud – Tél. : 01 30 83 00 70 – Courriel : [ram@versailles.fr](mailto:ram@versailles.fr)

Vous pouvez trouver également des informations sur les modes d'accueil sur le site internet de la Caisse d'Allocations Familiales : [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

L'équipe de la Direction Petite Enfance et Famille reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Claire CHAGNAUD-FORAIN**  
Maire-Adjoint délégué à la famille